

L'Humanité

Jeudi, 4 Juin, 2020

VIOLENCES POLICIÈRES : JACQUES TOUBON DÉNONCE UNE « DISCRIMINATION SYSTÉMIQUE »



© Martin Barzilai/Haytham-REA

Nadège Dubessay

Saisi d'une affaire, le Défenseur des droits évoque des contrôles d'identité abusifs de la part d'agents d'un commissariat parisien et épingle ces pratiques manifestement illégales.

Raciste, la police ? Sans se prononcer frontalement sur la question, le Défenseur des droits vient d'apporter un éclairage juridique sur le sujet. Une fois n'est pas coutume. L'histoire ne se passe pas dans une cité de Seine-Saint-Denis ou dans les quartiers Nord de Marseille. Territoires où les jeunes habitants – de préférence s'ils ont une couleur de peau foncée – sont accoutumés aux contrôles et autres humiliations quotidiennes de la part de la police. Non. Le Défenseur des droits, saisi d'une affaire de violences policières sur des jeunes de 13 à 21 ans, s'est intéressé à un arrondissement de la capitale. Le 12 mai, Jacques Toubon formulait des observations devant le tribunal judiciaire de Paris. Des observations révélées par Mediapart en ce début de semaine.

Les Tigres et leurs « indésirables »

À rebours du discours porté par le gouvernement, le Défenseur des droits parle d'une « *discrimination systémique* » lorsqu'il se penche sur les pratiques – répétées sur plusieurs années – des policiers du groupe de sécurité de quartier, surnommés les Tigres, rattachés au commissariat du 12e arrondissement, quartier plutôt tranquille de Paris. La procédure avait été lancée après la condamnation à des peines de prison avec sursis pour violences aggravées de trois policiers, à la suite d'une plainte déposée par un groupe de jeunes du coin, tous noirs et arabes, pour des faits qui se sont passés entre les étés 2013 et 2015. « *Les pratiques dites de "contrôles évictions" demandées par la hiérarchie concernaient toujours les mêmes jeunes, lesquels étaient qualifiés dans les registres de main courante*

“d’indésirables”, terme particulièrement stigmatisant », relève le Défenseur des droits dans sa décision.

« Libanais de merde », « chien », « sale Noir »

Contrôles d’identité, conduites au commissariat « *en dehors du cadre légal* » sont légion. Et ce sont les mêmes qui subissent les mauvaises pratiques de ce commissariat parisien. Face à ce constat, l’autorité administrative indépendante n’hésite pas à utiliser le terme de « *discrimination systémique* » en s’appuyant sur les sciences sociales et la jurisprudence de la chambre sociale de la Cour de cassation. Jacques Toubon évoque des situations de « *harcèlement discriminatoire* », des insultes – « *Libanais de merde* », « *chien* », « *sale Noir* » – mais aussi des palpations s’apparentant à des agressions sexuelles, des passages à tabac réguliers. Le Défenseur des droits précise que ces contrôles d’identité, sur ordre de la hiérarchie, visaient à « *évincer* » les jeunes concernés.

Jacques Toubon conclut : « *La somme des pratiques constatées, la répétition des violations de procédure* » conduisent « *à la reconnaissance de la discrimination sous ses multiples formes* », créant un cadre « *où se déploie la discrimination systémique : l’effet cumulatif de ces comportements crée un climat d’exclusion et de discrimination* ».